

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/09/2010

Réception par le Prefet : 27/09/2010

Publication : 01/10/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-11-2-10

Séance du vendredi 24 septembre 2010

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

MODIFICATION D'UN BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTION - CONTRAT THEMATIQUE TOURISME N° 2 SUR LE TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2009-5-2-2 du 10 décembre 2009 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- acte le transfert de maîtrise d'ouvrage entre le Pays du Sundgau et le Syndicat Mixte pour le Sundgau pour l'action relative à la réalisation d'un plan de communication dans le cadre du Contrat Thématique Tourisme n° 2 sur le territoire de vie du Sundgau.
- attribue le solde de la subvention, soit 3 072,89 €, au Syndicat Mixte pour le Sundgau ;
- précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65735, programme F741 du budget départemental.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté